CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. MAURICE REY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Convention avec Soliha Provence et la CARSAT du Sud Est pour l'adaptation des logements des personnes agées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer une participation financière de 210 000 €à Soliha Provence pour l'adaptation des logements des personnes agées bénéficiaires de l'APA,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

Cette dépense de 210 000 €sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée